

CONTRAT DE VILLE GOLFE DU MORBIHAN-VANNES AGGLOMERATION

PRIORITÉS DE L'APPEL A PROJET 2022

Les porteurs de projets doivent s'engager à respecter les valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité et à promouvoir un accompagnement efficace des personnes dans le respect de ces principes et des lois de la République. Ils doivent s'y engager formellement, quand ils agissent en contrepartie de l'octroi de fonds publics.

Dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée « Grande cause du quinquennat », l'État soutiendra particulièrement les projets dont l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal ou significatif. Par ailleurs, tous les projets déposés doivent au mieux intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans la description et la mise en œuvre de l'action

La lutte contre les discriminations constitue une priorité transversale à mettre en œuvre dans chacun des projets.

Il est rappelé que l'avis consultatif des conseils citoyens sera pris en compte dans le cadre de l'examen des projets.

En complément de la mobilisation des politiques publiques dites de droit commun, l'État et la ville de Vannes, en concertation avec les membres du Conseil Citoyen de Vannes, ont identifié des priorités d'action de l'appel à projets 2022 pour les quartiers prioritaires de Kercado et de Ménimur se déclinant comme suit :

COHÉSION SOCIALE

1. Éducation

- Mobiliser les dispositifs de la politique de la ville, en particulier les programmes de réussite éducative qui permettent un accompagnement renforcé des élèves les plus en difficultés et de leurs familles.
- Promouvoir la mise en parcours des plus jeunes enfants scolarisés repérés dans le cadre du « Plan académique langage », dans le cadre des programmes de réussite éducative.
- Développer la médiation scolaire et lutter contre la déscolarisation.
- Proposer de l'accompagnement à la scolarité pour les écoliers et les collégiens en articulation avec les établissements scolaires et plus spécifiquement le dispositif « devoirs faits ».
- Développer l'ouverture culturelle et sportive hors du temps scolaire des élèves en complément des actions conduites dans le cadre de l'école (lecture, sport, musique, pratiques culturelles diverses...).
- Renforcer la coopération entre les établissements scolaires et les familles par des espaces parents et des modalités d'échanges diversifiées : accueil individualisé des parents à l'entrée des établissements, valorisation et suivi des élèves, actions du type « Mallette Des Parents ».
- Soutenir l'offre de français langue étrangère et les opérations « Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants » sur les territoires prioritaires de la politique de la ville en complément du droit commun.
- Renforcer la coordination entre les actions autour de la parentalité.
- Création d'une mini-entreprise ou classe en entreprise, ou actions dans le cadre du « Printemps de l'Entreprise » dans tous les établissements du second degré dans les quartiers de la politique de la ville.
- Renforcer la coordination entre les actions autour de la parentalité.
- Redéfinir les interventions en direction des écoles et des collèges.

- Identifier et diagnostiquer les moyens des accueils de loisirs des centres sociaux au regard des demandes des familles.
- Soutenir les projets d'ouverture menés par les écoles.
- Articuler les priorités et les objectifs avec ceux de l'éducation artistique et culturelle, notamment, le CLEAC.

2. Santé

- Construire avec les habitants des quartiers prioritaires des parcours de santé spécifiques (ex: parcours de prise en charge dentaire des enfants, parcours globaux et à long terme en matière de surpoids et d'obésité...).
- Améliorer l'accès à la prévention, aux droits sociaux et aux soins pour les personnes vulnérables.
- Soutenir les modes d'exercices regroupés dans les quartiers.
- Développer des actions en faveur de la santé mentale, de la prévention des conduites addictives et de la souffrance psychique.
- Renforcer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge.
- Développer des projets d'éducation à la vie affective et sexuelle.
- Développer des projets d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique.
- Développer une démarche de lutte contre le renoncement aux soins permettant d'accompagner les assurés des quartiers prioritaires dans la réalisation effective des soins.

3. Jeunesse

- Soutenir l'engagement citoyen de la jeunesse à travers le soutien à des dynamiques innovantes favorisant l'expression et le débat chez les jeunes.
- Soutenir les clubs sportifs des quartiers pour favoriser l'accueil des jeunes.
- Promouvoir la mobilité internationale et le service civique au bénéfice des jeunes des quartiers et le développement de missions dans les quartiers au bénéfice des habitants.
- Accompagner les jeunes des quartiers prioritaires pour la recherche de «jobs d'été» (prospection, mise en relation, mobilité, savoir-être...), les emplois directs, la formation BAFA.

4. Culture et expression artistique

- Accéder à la culture et au sport en améliorant l'accès des jeunes, des femmes, des personnes handicapées aux pratiques physiques et sportives.
- Inscrire la pratique d'activités physiques et sportives dans les parcours d'insertion et d'intégration sociale.
- Développer l'accès aux lieux artistiques et culturels pour les publics dits éloignés.
- Développer l'éducation artistique et culturelle pour les habitants des quartiers prioritaires.
- Développer l'intégration à travers la culture bretonne (interculturalité, danse, alimentation...).

5. Rendre effectif l'accès aux droits

- Renforcer le lien social en donnant de la visibilité aux initiatives favorisant le rapprochement des services publics et de la population (ex : guichet unique, écrivain public...).
- Favoriser l'ensemble des projets visant à permettre aux habitant.e.s des quartiers de la politique de la ville de bénéficier du droit commun (santé, logement, emploi...).
- Promouvoir la pratique du numérique pour les habitant.e.s des quartiers de la politique de la ville (formation, accompagnement, équipement...).

6. Lien social, citoyenneté et participation des habitant.e.s

- Renforcer la communication sur les actions proposées aux habitants.
- Favoriser l'inclusion sociale des publics «invisibles» ou éloignés des dispositifs existants (jeune décrocheur, personne en situation de handicap, personne âgée, homme isolé, personnes non inscrites dans les différents accompagnements proposés...).

CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Conforter la gestion urbaine de proximité et développer l'implication des habitants et de l'ensemble des acteurs.
- Développer le nombre d'adultes présents sur les quartiers notamment sur des périodes aujourd'hui creuses (le soir, le week-end).
- Coordonner l'action des adultes relais présents sur le territoire.
- Accompagner les jeunes sur l'espace public dans l'optique de le réinvestir.
- Structurer le « Aller vers » et permettre l'accueil des nouveaux habitants sur le territoire.
- Développer l'axe tranquillité publique par une mise en réseau des acteurs intervenant sur le terrain.
- Mettre en place une recherche action partenariale sur l'intervention des professionnels de terrain dans un contexte de trafic de drogue.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Soutien à l'accompagnement des demandeurs d'emploi

- Mobiliser le service public de l'emploi en faveur des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Constituer un lieu partagé permettant de centraliser les offres des partenaires sur la thématique de l'emploi.
- Favoriser la mobilité par la mise en cohérence des dispositifs existants, le renforcement des mesures d'accompagnement et le développement de dispositifs d'accès au permis de conduire (levée des freins et dans une logique de mise en emploi).
- Intégrer la problématique du handicap et des problématiques de santé dans les parcours d'insertion et de mise en emploi.
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Intégrer une logique de parcours et d'accompagnement dans les actions proposées et au-delà de l'emploi.
- Soutenir les professionnels de l'insertion dans leurs relations avec le public distant par rapport aux institutions.
- Renforcer et ouvrir au public adulte, le dispositif du parrainage.
- Mettre en place des sas de préparation à l'entrée en formation.
- Favoriser l'insertion par l'accès à l'emploi saisonnier.
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Développer des actions en partenariat avec les entreprises locales.
- Prévenir et agir contre les discriminations vers et dans l'emploi.
- Développer « l'aller vers » des publics éloignés des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi afin de prendre en compte leurs besoins et de proposer des réponses adaptées, recueil et analyse des besoins et accentuer le travail de proximité.
- Favoriser la co construction des projets et des actions avec les habitants.

2. Insertion par l'activité économique

- Mobiliser l'insertion par l'activité économique pour fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail.
- Développer le levier de la commande publique, notamment, sur les territoires prioritaires.

3. Développement économique

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires en promouvant la diffusion de ces modèles de vie active dans les quartiers.
- Proposer des outils spécifiques aux porteurs de projet de création d'entreprises des quartiers de la politique de la ville.
- Faire de l'économie sociale et solidaire un levier supplémentaire sur les territoires prioritaires.